

Comment le gouvernement entend piloter le régime de retraites... contre les retraité-es

Le gouvernement continue d'avancer ses pions. Il parle clairement : l'âge de départ autorisé sera 62 ans, mais l'âge visé 64, voire plus... ce qui veut dire que les dispositifs d'encouragement à partir tard ou de découragement à partir à 62 vont être mis en œuvre (application d'un coefficient majorant ou minorant similaire à l'ancien système de décote/surcote).

Ce sont maintenant les instruments de pilotage du système qui sont dévoilés. Et ce que nous avons anticipé est bien là : le principal ce n'est pas la continuité des droits après la retraite mais l'équilibre du système sans dépense supplémentaire. Pour Solidaires, le système doit s'équilibrer, mais cela veut dire qu'il doit être possible d'augmenter les cotisations, et les cotisations patronales en particulier, c'est ce que nous appelons une plus juste répartition des richesses.

Pour le gouvernement, au service du patronat, une hausse de cotisation est inenvisageable, il préconise a contrario pour le système :

- **Un pilotage par la valeur du point au moment de la liquidation** de la pension (c'est à dire lors du départ en retraite).
- **Un pilotage par l'indexation du montant des retraites.** Cette indexation se ferait en référence au salaire moyen avec un ajustement en fonction des équilibres budgétaires... Ce qui signifie une perte régulière possible du pouvoir d'achat de toutes les retraité-es, (comme actuellement avec une revalorisation limitée à 0,3% en 2019 et 2020) y compris de ceux et celles qui ne sont soi-disant pas concerné-es par la réforme, c'est à dire les retraité-es actuel-les.

En résumé, ce sera une pension moindre au départ et/ou des pensions moins revalorisées, bref, où chacun-e est sur-e d'y perdre...

Pour Solidaires, ce sont les droits de ceux et celles qui travaillent qu'il faut garantir à la retraite :

- un départ possible dès 60 ans (plus tôt pour les métiers pénibles) avec 75% du dernier salaire ou des salaires des 10 meilleures années,
- pas de pension en dessous du Smic,
- la reconnaissance de la pénibilité dans le privé et dans le public
- la mise en place de dispositifs de rattrapage des inégalités entre hommes et femmes et la compensation des périodes non travaillées (maternité, chômage, maladie...)

**31 rue de la
Grange aux belles
75 019 Paris**

**Téléphone 33 1 58 39 30 20
Télécopie 01 43 67 62 14**

**contact@solidaires.org
www.solidaires.org**

